



COLLOMBEY
MURAZ

CONSEIL MUNICIPAL
COLLOMBEY-MURAZ

Message du Conseil Municipal
Au Conseil Général

Concernant

La décision d'un crédit d'engagement portant sur :

*La construction d'une extension avec salle de sport triple au C.O. des
Perraires*

**Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,**

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une extension avec salle de sport triple au C.O. des Perraires.

Le développement d'infrastructures scolaires et sportives modernes constitue un élément essentiel pour accompagner la croissance de la population et répondre aux besoins des élèves, des enseignants et des sociétés sportives et culturelles locales. Le projet s'inscrit dans cette dynamique et vise à renforcer la qualité des infrastructures publiques communales.

Le Conseil Municipal

TABLE DES MATIERES

1	CONTEXTE ET VISION D'ENSEMBLE	4
2	LAUREAT DU CONCOURS	5
3	DEVELOPPEMENT DE PROJET	6
3.1	Aménagements extérieurs	7
3.2	Contraintes géotechniques	10
3.3	École.....	12
3.4	Salle de gym triple.....	16
3.5	Scénarios d'usages	20
4	BUDGET	23
5	PLANNING.....	25
6	CREDIT D'ENGAGEMENT TOTAL.....	26

Index des annexes :

- A - Dossier de plans de projet
- B - Devis général

1 CONTEXTE ET VISION D'ENSEMBLE

État actuel et besoins identifiés

Le Conseil Municipal de Collombey-Muraz a la volonté de construire une extension du CO actuel (en remplacement des pavillons datant de 2011) ainsi qu'une salle triple de gymnastique pour répondre aux besoins scolaires mais aussi des sociétés sportives et culturelles locales.

L'implantation du/des nouveau(x) volume(s) en lien avec les bâtiments existants devrait améliorer le fonctionnement et la cohérence de la globalité du site.

- A. Bâtiment principal 1999-2000
- B. Pavillons depuis 2011
- C. Couvert CO
- D. Salle polyvalente, piscine et bibliothèque
- E. École primaire
- F. Courts de tennis
- G. Espace extérieur engazonné
- H. Espace extérieur goudronné (cour d'école)
- I. Terrain de football
- J. Zone de parking



Concours : programme et objectifs du projet

Le projet prévoit l'agrandissement du cycle d'orientation par une extension ou un nouveau bâtiment scolaire en remplacement des pavillons existants, avec une liaison intérieure obligatoire au bâtiment actuel. Les pavillons temporaires actuels doivent être supprimés, leur état ne permettant pas leur maintien en service à long terme.

Une salle de gymnastique triple doit être implantée pour les besoins du site scolaire et des sociétés locales. Elle doit intégrer des gradins, une salle multi-activités faisant office de réfectoire et d'espace d'accueil, ainsi qu'une cuisine de régénération avec zone de service. Cette salle doit pouvoir fonctionner de manière indépendante en dehors des horaires scolaires. Un abri de protection civile de 200 places doit être intégré au sous-sol.

Le site doit rester en activité durant toute la durée des travaux. Le bâtiment actuel du CO, réalisé par Galletti & Matter, figure dans l'inventaire de Patrimoine Suisse consacré aux 100 bâtiments remarquables construits entre 1975 et 2000.

Conditions démographiques

Le projet de construction d'une extension et d'une salle de sport triple au C.O. des Perraires est directement dicté par la croissance démographique soutenue de notre commune.

À l'horizon 2040, les projections démographiques prévoient une augmentation importante de la population scolaire, qui atteindra un effectif global de 1'550 élèves (1'100 au primaire et 450 au Cycle d'Orientation). Cet afflux d'élèves sature déjà nos infrastructures et crée un besoin de classes supplémentaires ainsi que de structures d'appui. L'impact de cette courbe démographique est encore plus critique pour l'Éducation Physique et Sportive (EPH).

L'augmentation de la population scolaire portera le besoin à 216 périodes de sport hebdomadaires. La commune ne disposant actuellement que de 4 salles et d'une piscine, la création d'une salle de sport est la seule réponse structurelle capable d'absorber cette poussée démographique à long terme.

2 LAUREAT DU CONCOURS

Projet "Aladdin"

Le projet prévoit une réorganisation du site des Perraires et une meilleure lisibilité des espaces extérieurs. Le programme s'articule autour de deux interventions principales : l'extension du CO et la nouvelle salle de gym. Leur implantation permet de créer deux espaces de jeux distincts pour les élèves du CO et ceux de l'école primaire. L'ensemble est unifié par un grand « tapis » reliant les bâtiments existants aux nouvelles constructions.

L'extension du CO se connecte au bâtiment existant par une passerelle et s'ouvre au nord sur un espace végétalisé.

La salle de gym triple occupe une position centrale à l'échelle du site et du quartier. Elle structure les différents espaces et organise les circulations du secteur.

Périmètre d'intervention

Le périmètre du concours comprend l'ensemble du site scolaire des Perraires, à l'exception du secteur du club de tennis. Bien qu'exclu du périmètre, cet espace a fait l'objet d'une réflexion complémentaire présentée dans ce dossier.

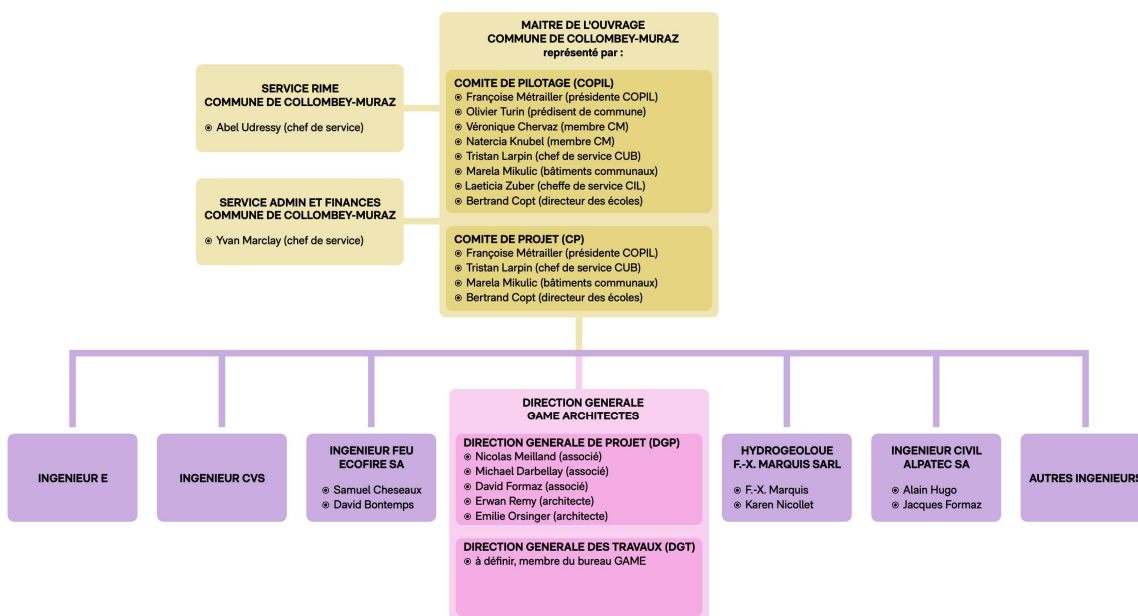


3 DEVELOPPEMENT DE PROJET

La phase d'avant-projet s'est déroulée de mai 2025 à mai 2026 et a donné lieu à douze séances de coordination avec le CoPil, ainsi qu'à de nombreux échanges avec les différents mandataires impliqués dans le projet.

L'organigramme ci-après précise l'ensemble du groupe de travail chargé de mener à bien cette phase et les suivantes (le comité de projet est mentionné à titre indicatif et fonctionnera spécialement pour la phase exécution). Les principaux choix de projet ont été présentés, discutés puis validés selon les domaines de compétence de chacun.

Le présent dossier expose les choix retenus ainsi que les principales variantes étudiées.



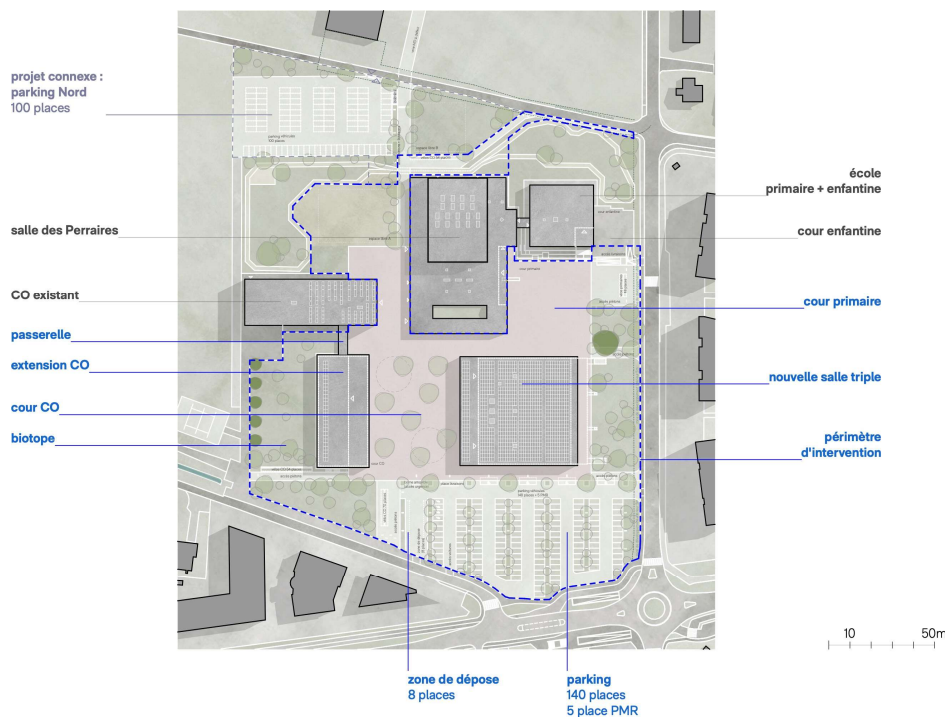
3.1 Aménagements extérieurs

Introduction

Les aménagements extérieurs reprennent les principes définis lors du concours. Le couvert et la buvette existants sont supprimés afin de libérer et clarifier les espaces extérieurs. Le « tapis », élément unificateur du site, est réalisé avec un revêtement adapté aux usages intensifs, scolaires comme événementiels.

La cour du CO intègre des aménagements végétaux et paysagers. La cour des classes primaires est maintenue en surface dure afin de permettre différents usages de jeu (football, basket, etc.). Les futurs aménagements pourraient être développés au travers de workshops associant enseignants et élèves.

En dehors du tapis, les surfaces sont principalement végétalisées et traversées par des cheminements reliant les principales entrées du site. Des plantations d'arbres sont prévues au sud-est et au sud-ouest afin de créer un filtre végétal avec le bâti voisin.



Programme

Le programme des aménagements extérieurs est issu du concours puis développé avec le CoPil, la direction des écoles et les services techniques communaux.

- Surface totale du tapis d'env. 8'200 m², comprenant :
 - la cour du CO
 - la cour de l'école primaire
- 140 places de parking, dont 4 recharges électriques avec possibilité d'extension
- 5 places PMR
- 8 places de dépose élèves
- env. 225 places vélo/trottinette
- *Projet connexe : env. 100 places de parking supplémentaires au nord*

Usages

Les aménagements extérieurs sont principalement destinés aux usages scolaires, avec une séparation des espaces dédiés au CO, au primaire et à l'enfantine.

Le site peut également accueillir des événements communaux ou des manifestations de sociétés locales. Ces usages se concentrent principalement sous le couvert de la salle de sport triple, avec la possibilité d'étendre les activités à la cour du CO pour des événements de plus grande ampleur.

Le choix des revêtements, plantations et équipements tiendra compte de cette polyvalence d'usage.

Gestion des eaux claires

Les aménagements combinent des surfaces imperméables, semi-perméables et perméables. Le terrain ne permettant pas une infiltration localisée des eaux, un concept global de gestion des eaux pluviales est prévu.

Les eaux transitent par des ouvrages de prétraitement et de rétention avant leur rejet dans le canal Stockalper.

Les bâtiments existants sont actuellement raccordés à un réseau unitaire regroupant EP et EU. Une mise en séparatif devra être étudiée.

La proximité de la nappe phréatique remet en question la pertinence du biotope prévu initialement. Un suivi géologique permettra d'évaluer son maintien. À ce stade, sa suppression au profit d'ouvrages de rétention constitue l'hypothèse privilégiée.



3.2 Contraintes géotechniques

Contexte géologique et géotechnique

Une étude géotechnique a été réalisée sur le site des Perraires par le bureau Xavier-François Marquis afin de déterminer :

- la nature et la capacité portante des sols
- le prédimensionnement des fondations profondes
- la faisabilité d'un captage de la nappe phréatique pour le chauffage et le rafraîchissement des bâtiments

Capacité portante des sols

Les six premiers mètres du terrain sont composés de couches de tourbe, limon et argiles, puis principalement de sables fins à moyens jusqu'à environ 30 mètres de profondeur.

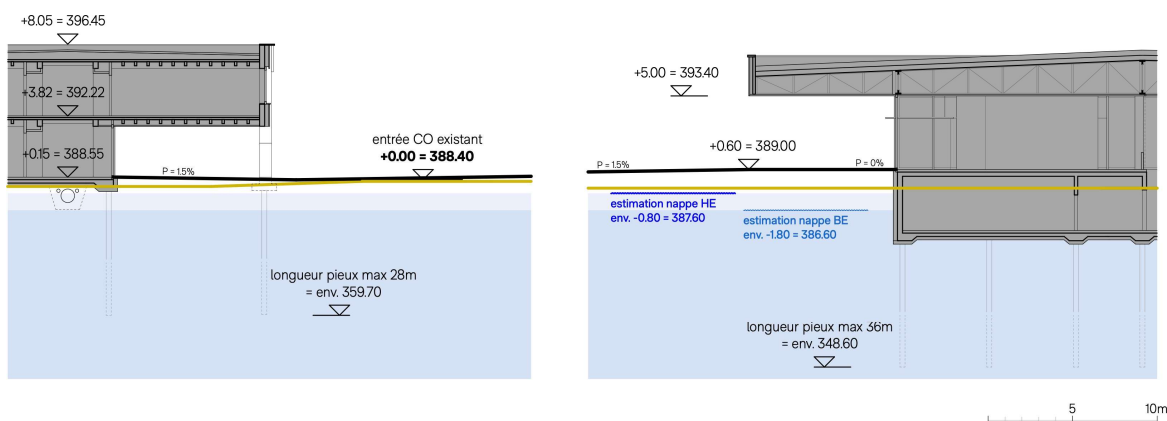
La capacité portante des sols étant insuffisante pour reprendre les charges des futurs bâtiments, la solution retenue prévoit des pieux en béton armé à refoulement.

La faible qualité des sols et la proximité de la nappe nécessitent également des mesures provisoires de stabilisation des fouilles pour la salle de gym, notamment par des palplanches étayées et un pompage des eaux de fouille pour permettre de travailler en sous-sol.

Nappe phréatique

Le site ne se trouve pas dans un secteur de protection des eaux, ce qui permettrait l'exploitation de la nappe phréatique. L'essai de pompage montre un impact limité sur les bâtiments voisins. En revanche, le pompage important prévu durant les travaux spéciaux nécessite un constat préalable de l'état des constructions environnantes.

La nappe se trouvant à une profondeur de 0.50 m à 1.80m (avec une variation saisonnière d'environ un mètre), des mesures importantes d'étanchéité pour les sous-sols des nouveaux bâtiments sont nécessaires.



Rapport à la nappe phréatique

L'utilisation de la nappe pour le chauffage et le refroidissement a finalement été abandonnée, le CAD étant disponible sur le site et le risque de colmatage des installations étant jugé trop important.

Le projet respecte les valeurs limites d'interférence à la nappe : seuls les pieux de l'école ainsi que les pieux et le sous-sol de la salle de gym sont concernés. Les calculs géotechniques confirment la conformité des ouvrages au cadre légal relatif à l'écoulement naturel de la nappe, tandis que l'altitude de la salle de gym et la hauteur du sous-sol ont été optimisées afin d'en limiter les impacts.

3.3 École

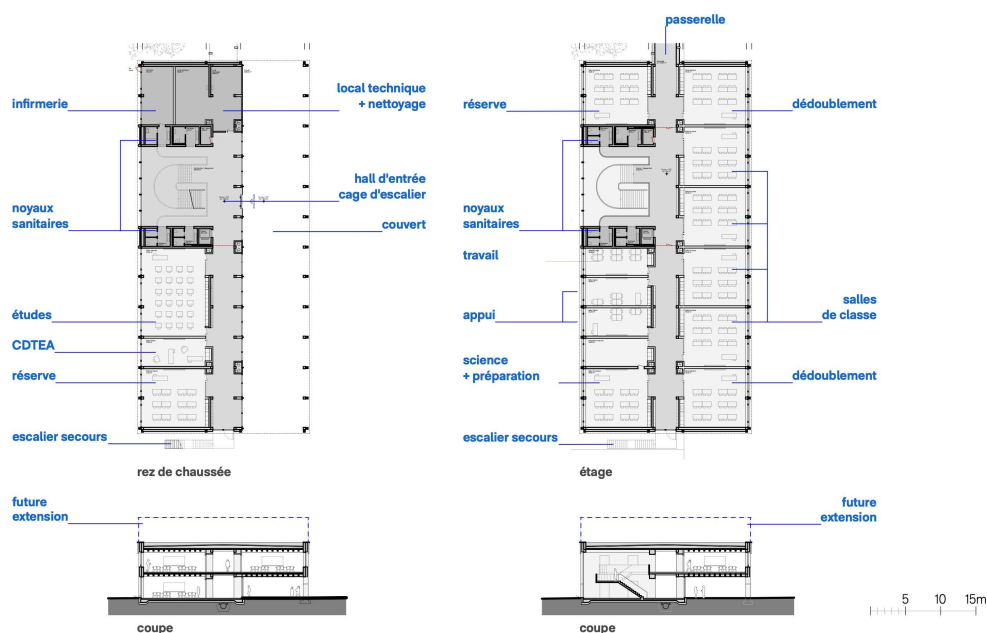
Introduction

L'entrée du nouveau bâtiment s'ouvre sur la nouvelle cour du cycle, protégée par un couvert faisant face à la salle de gym. Celui-ci s'inscrit dans la continuité du cheminement existant reliant le parking au CO actuel et à la salle des Perraires.

Les élèves accèdent à un hall principal largement vitré, orienté vers le nouvel espace végétalisé situé au nord-ouest de l'extension. Ce hall accueille l'escalier principal et distribue les espaces sanitaires intégrés dans les noyaux latéraux ainsi que les circulations menant aux salles de classe.

Les dégagements accueillent également les casiers des élèves. Afin d'apporter de la lumière naturelle dans les circulations tout en préservant une séparation visuelle avec les classes, des parois en brique de verre ou en verre texturé sont prévues en complément des portes.

Les salles de classe sont mono-orientées sur de larges fenêtres en bandeau et disposent des équipements nécessaires à leur fonctionnement : tableau multimédia, lavabo et armoires intégrées.



Programme

Le programme du nouveau CO est issu du concours puis développé avec le CoPil et la direction des écoles. Il comprend notamment :

- un couvert d'entrée
- un espace d'entrée avec escalier de liaison
- 4 salles de classe
- 2 salles de dédoublement
- 2 salles de réserve
- 2 salles d'appui
- 1 salle de travail
- 1 salle CDTEA
- 1 salle de sciences et de préparation
- 1 salle d'étude
- 1 infirmerie
- 1 local technique et nettoyage
- des locaux sanitaires
- 1 ascenseur

Une passerelle, dans le prolongement du couloir de l'étage, relie l'extension au CO existant et nécessite des adaptations constructives ponctuelles de ce dernier.

Les sanitaires mixtes sont conçus de manière à permettre une séparation hommes/femmes si nécessaire. La zone des lavabos reste ouverte afin de permettre un contrôle visuel, tandis que les cabines sont fermées de bas en haut.

Construction

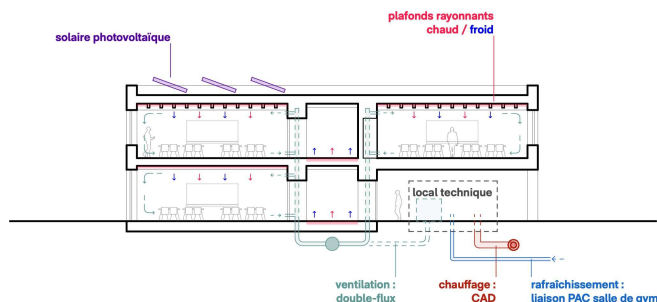
La structure de l'extension du CO, conçue pour une zone sismique Z3a, repose sur un système hybride bois-béton avec noyaux et éléments de stabilisation en béton, enveloppe en bois et planchers mixtes assurant la transmission des efforts sismiques. Les fondations sur pieux sont dimensionnées pour reprendre l'ensemble des sollicitations liées au séisme. L'ensemble est également prévu pour permettre une future surélévation du bâtiment.

Les parties basses des façades sont réalisées en béton afin de résister aux chocs et à l'usure. Les étages sont construits en bois et revêtus d'une peinture à la boue moderne. Les grands ensembles de fenêtres (en bois à l'intérieur et en métal côté extérieur) possèdent des éléments ouvrants favorisant l'entretien depuis l'intérieur. Des protections solaires à projection ou verticales sont prévues selon les orientations.

En raison de la proximité de la nappe phréatique, une étanchéité est prévue sur l'ensemble du radier.

Norme énergétique

Le bâtiment répond à la norme énergétique CECB A/A, impliquant des exigences élevées en matière de performance énergétique et de confort thermique.



Chauffage / refroidissement

Le chauffage des locaux et l'eau chaude sanitaire est assuré par le CAD (chauffage à distance). Le refroidissement estival est assuré par une PAC air/eau commune à l'école et à la salle de gym, reliées par un réseau enterré. Cette solution présente une bonne complémentarité avec l'installation photovoltaïque prévue en toiture.

L'installation de panneaux solaires thermiques n'a pas été retenue, leur rendement étant peu pertinent au regard des besoins limités du bâtiment, de la priorité donnée à l'installation photovoltaïque et du fait que la production du CAD est également renouvelable.

Dans les salles de classe, la distribution du chauffage et du refroidissement est assurée par des éléments rayonnants disposés au plafond, complétée par une régulation thermique de la ventilation. Dans les espaces communs, un chauffage au sol est prévu.

Les variantes utilisant la nappe phréatique ou des pieux énergétiques ont été étudiées mais abandonnées pour des raisons techniques et économiques.

Ventilation

L'école est équipée d'une ventilation double-flux garantissant un renouvellement d'air continu dans tous les locaux. Le système comprend un échangeur de chaleur permettant de récupérer une partie de l'énergie de l'air extrait.

L'installation est dimensionnée pour les deux niveaux actuellement prévus. Une extension complémentaire pourra être réalisée en cas de future surélévation.

Une solution simple flux a également été étudiée, mais écartée car elle ne permettait pas de répondre aux exigences légales en vigueur.

Photovoltaïque

Une installation photovoltaïque est prévue sur la toiture du nouveau CO. Conformément au label Cité de l'Énergie Gold, il est prévu d'installer le maximum de panneaux solaires possible sur les nouvelles constructions.

Concept FEU

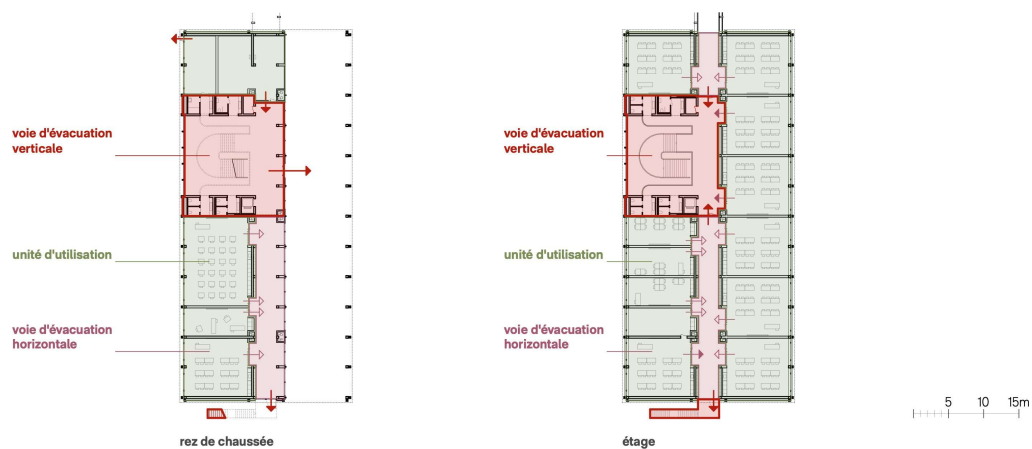
Le bâtiment est considéré comme un ouvrage de faible hauteur, y compris en cas de future surélévation, sa hauteur restant inférieure à 11 m.

La surface de l'étage dépassant 900 m², la réglementation impose deux voies d'évacuation verticales : la cage d'escalier principale et un escalier extérieur situé au sud-ouest du bâtiment.

En cas d'incendie, les circulations sont compartimentées par des parois coulissantes automatiques intégrant des portes de passage.

Dans l'hypothèse d'une future surélévation, la surface du niveau supplémentaire devra rester limitée à 900 m² afin d'éviter la création d'une troisième voie d'évacuation.

Le concept de protection incendie a été étudié et validé par l'ingénieur feu.



3.4 Salle de gym triple

Introduction

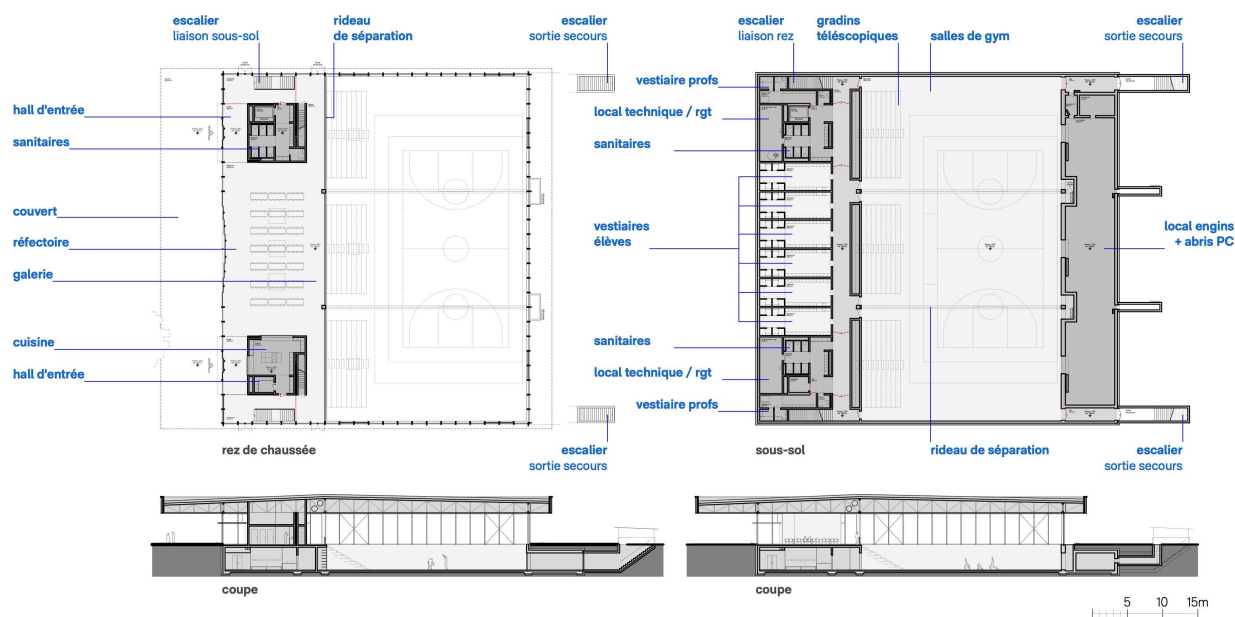
La nouvelle salle de gym triple s'organise selon un axe central et dispose de deux entrées latérales permettant différents usages scolaires et événementiels. Ces accès sont structurés par des volumes regroupant sanitaires, cuisine de régénération, locaux techniques et rangements. Des parois coulissantes intégrées permettent de clôturer les espaces d'entrées et de créer différentes configurations intérieures.

L'espace principal a été conçu comme un volume polyvalent. Un rideau permet de séparer le réfectoire des salles de sport, tandis qu'une grande paroi coulissante ouvre largement le réfectoire sur le couvert extérieur.

L'implantation semi-enterrée du bâtiment permet de créer une galerie de plain-pied surplombant les salles de sport. Les accès au sous-sol se font par des escaliers latéraux menant à une distribution centrale desservant les vestiaires, sanitaires et terrains.

Les vestiaires sont regroupés au centre, en lien direct avec les salles de sport. Chaque salle dispose de tribunes télescopiques actionnables selon les besoins et accessibles directement depuis l'espace réfectoire.

Le local engins est combiné à un abri PC de 200 places. Le nombre et le dimensionnement des escaliers de secours permettent un usage élargi du sous-sol lors d'événements ou d'activités associatives.



Programme

Le programme de la salle de gym triple est issu du concours puis développé avec le CoPil et la direction des écoles. Il comprend notamment :

- un couvert d'entrée
- 2 halls d'entrée
- 2 espaces de distribution avec escalier de liaison
- 1 réfectoire
- 1 galerie
- 1 cuisine de régénération
- 3 salles de sport
- 6 vestiaires élèves
- 2 vestiaires enseignants
- 1 local engins combiné à l'abri PC
- des locaux sanitaires
- des locaux techniques / rangement / nettoyage
- 1 ascenseur monte-charge

Chaque vestiaire élèves dispose de lavabos, de douches et de sèche-cheveux. Une douche PMR est prévue dans le vestiaire enseignant, avec la possibilité d'aménager une douche PMR dans chaque vestiaire élèves. Les douches sont entièrement fermées afin de favoriser leur usage par les élèves du CO.

Les sanitaires mixtes sont conçus de manière à permettre une séparation H/F si nécessaire. Les zones lavabo restent ouvertes afin de permettre un contrôle visuel, tandis que les cabines et douches sont entièrement fermées.

Construction

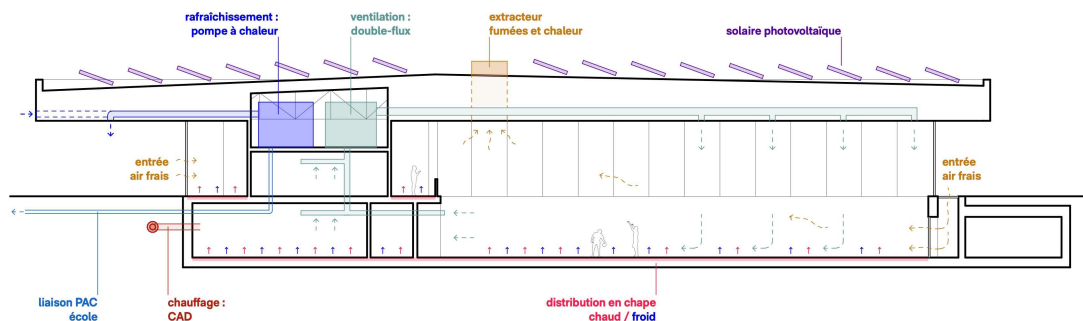
La salle de gymnastique, qui répond aux mêmes contraintes d'affectation et de zone sismique que l'école, repose sur un sous-sol entièrement réalisé en béton armé, comprenant également l'abri PC. En raison de la présence de la nappe phréatique, cet ouvrage est conçu comme un caisson étanche et fondé sur des pieux capables de reprendre aussi bien les charges de compression de la structure que les efforts de traction liés aux sous-pressions de l'eau. Ce socle en béton armé assure une base stable et maîtrisée, au-dessus de laquelle vient s'appuyer une structure métallique légère.

La structure porteuse hors-sol est constituée de fermes et de poteaux métalliques, une solution particulièrement rationnelle et adaptée aux grandes portées de la salle. La façade, entièrement vitrée, intègre des poteaux structuraux en périphérie et des contreventements ponctuels. La toiture repose sur deux poteaux centraux, permettant d'optimiser la structure tout en limitant les hauteurs statiques.

Des stores sont prévus sur l'ensemble des façades exposées au soleil. Deux avant-toits (au nord, côté couvert, et au sud) permettent également de limiter l'ensoleillement direct sur les façades et de limiter la surchauffe estivale.

Norme énergétique

Le bâtiment répond au standard MINERGIE P ECO et vise de hautes performances énergétiques et environnementales.



Chauffage / refroidissement

Le chauffage des locaux et l'eau chaude sanitaire est assuré par le CAD (chauffage à distance). Le refroidissement est assuré par une PAC air/eau, commune à l'école et à la salle de gym, reliées par un réseau enterré. La distribution du chauffage et du refroidissement est assurée par une distribution en chape, complétée par une régulation thermique de la ventilation.

Les variantes utilisant des pieux énergétiques ou la nappe phréatique ont été étudiées mais abandonnées pour des raisons techniques et économiques.

Ventilation

La salle de gym est équipée d'une ventilation double-flux garantissant un renouvellement d'air continu dans tous les locaux. Le système comprend, à l'instar de l'école, un échangeur de chaleur permettant de récupérer une partie de l'énergie de l'air extrait.

Extraction de fumées et chaleur

L'installation d'extraction de fumées et de chaleur est prévue en toiture, dans la partie centrale de la salle. En cas d'intervention des pompiers, elle permet d'évacuer les fumées et la chaleur. L'apport d'air frais est assuré côté couvert, au droit des portes coulissantes, ainsi que côté sud-est par un saut-de-loup, garantissant un désenfumage efficace du volume.

En été, ce système pourra également être utilisée pour l'aération naturelle nocturne de la salle de gym, afin de profiter de la fraîcheur nocturne pour rafraîchir les espaces intérieurs.

Photovoltaïque

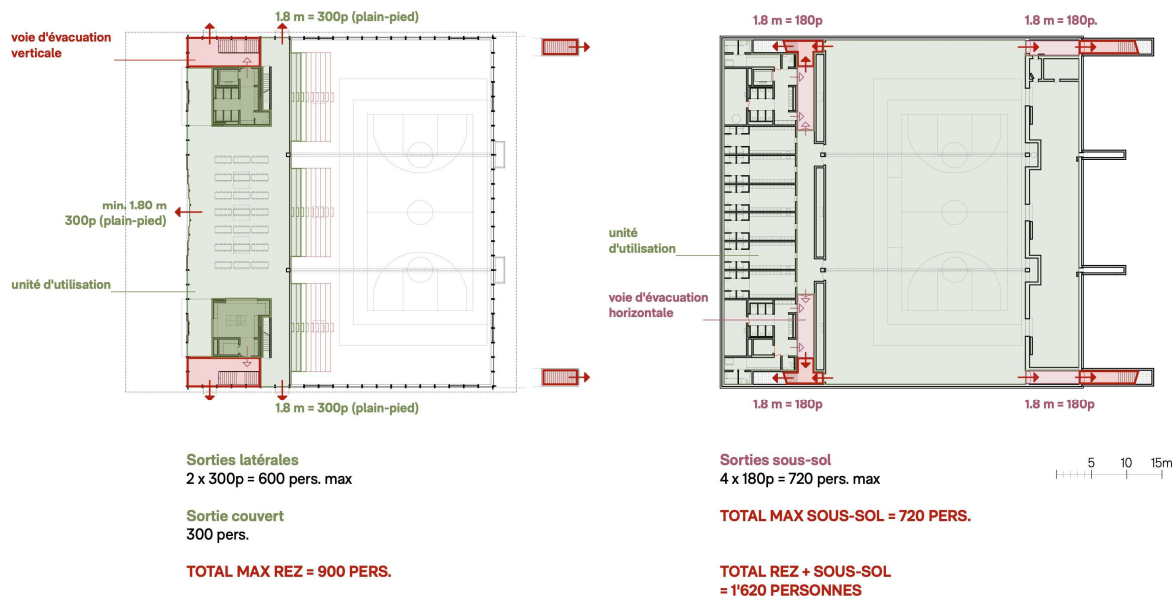
Une installation photovoltaïque est prévue sur la toiture de la nouvelle salle de gym. Conformément au label Cité de l'Énergie Gold, il est prévu d'installer le maximum de panneaux solaires possible sur les nouvelles constructions.

Concept FEU

La salle de gym est considérée comme un bâtiment de faible hauteur. La principale contrainte de protection incendie concerne le sous-sol, pour lequel la réglementation impose plusieurs voies d'évacuation en raison des dimensions des terrains de sport.

Les utilisateurs rejoignent les escaliers de secours situés aux extrémités du bâtiment, tandis que les espaces du rez-de-chaussée peuvent être évacués directement vers l'extérieur. Des parois coulissantes automatiques permettent de compartimenter les circulations en cas d'incendie.

Le concept général de protection incendie a été étudié et validé par l'ingénieur feu.



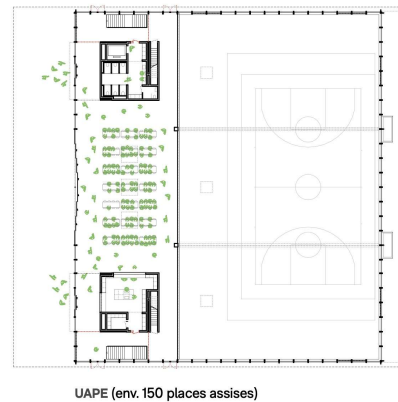
3.5 Scénarios d'usages

La salle de gym a été conçue pour accueillir des usages scolaires, sportifs, culturels et associatifs. Son organisation permet une grande flexibilité d'exploitation grâce aux parois coulissantes et au compartimentage des différents espaces.

1. Usage scolaire / UAPE

Les élèves accèdent directement au sous-sol par une ou plusieurs entrées selon les besoins. Les parois coulissantes permettent de limiter l'accès à la zone réfectoire.

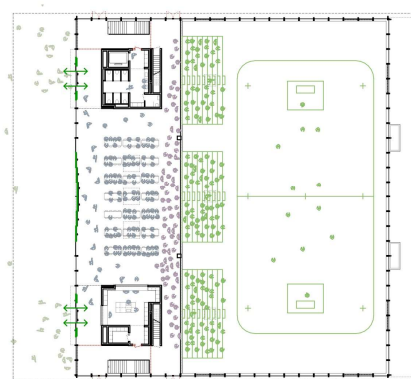
L'UAPE peut accueillir environ 150 enfants, avec une capacité extensible jusqu'à env. 240 places, en fonction des besoins.



2. Évènement sportif

La salle peut accueillir environ 1'090 spectateurs à l'intérieur ainsi qu'environ 480 places supplémentaires sous le couvert extérieur. En usage estival, l'ouverture des façades permet une continuité entre les espaces intérieurs et extérieurs.

La salle est prévue pour l'homologation de la majorité des disciplines sportives usuelles nécessitant une salle triple (unihockey, handball, basketball régional, futsal, etc.). Certaines disciplines peuvent être pratiquées dans le cadre scolaire mais ne pourront pas être homologuées au niveau international, telles que le badminton ou le volleyball (pourra être pratiqué en national), en raison des contraintes de hauteur libre.

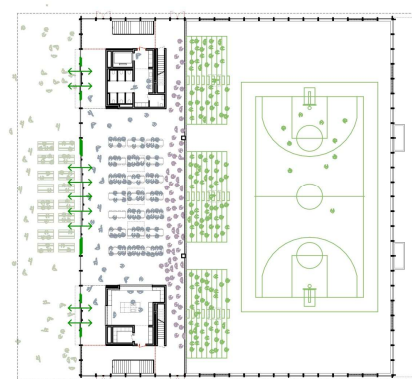


Gradins :
env. 540 places assises

Galerie :
env. 200 pers.

Réfectoire :
env. 350 pers.

TOTAL :
ENV. 1'090 SPECTATEURS



Gradins :
env. 540 places assises

Galerie :
env. 200 pers.

Réfectoire :
env. 350 pers.

Couvert extérieur :
max 480 places assises

TOTAL :
ENV. 1'570 SPECTATEURS

3. Évènements culturels

En complément de l'actuelle salle des Perraires, disposant d'une scène fixe, les salles peuvent être utilisées de manière indépendante ou simultanée selon les besoins. Dans une configuration d'utilisation totale de la salle, avec l'installation d'une scène par exemple, la capacité d'accueil peut atteindre environ 1'340 places assises.



EVENEMENT CULTUREL "PETIT"

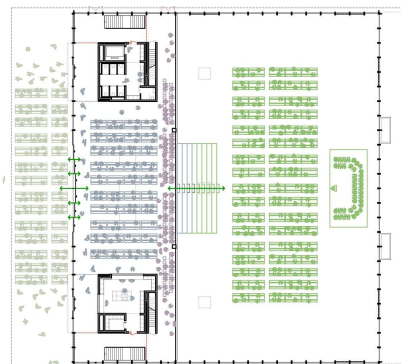
Salle + gradins bas :

30 musiciens
210 chaises
env. 120 places gradins

Galerie :
env. 50 pers.

Gradins hauts :
env. 60 pers. max

**TOTAL :
ENV. 440 SPECTATEURS**



EVENEMENT CULTUREL "GRAND"

Salle :

40 musiciens
85 tables
env. 680 places assises

Réfectoire :
40 tables
env. 320 places assises

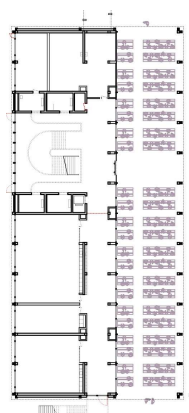
Couvert extérieur :

42 tables
env. 340 places assises

**TOTAL :
ENV. 1340 PLACES ASSISES**

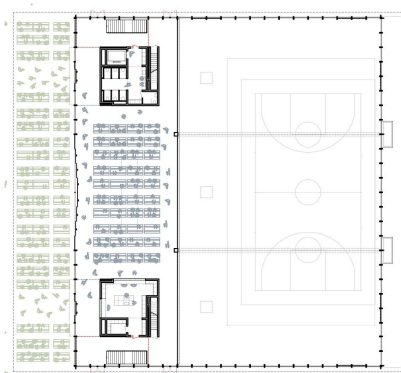
4. Fête locale (par ex. 1er août)

Le réfectoire, les surfaces couvertes et la cour du CO permettent l'installation de tables et d'infrastructures temporaires pour des événements communaux, avec une capacité totale d'environ 1'330 places assises.



Couvert école :
66 tables extérieures
env. 530 places assises

**TOTAL GYM + ECOLE :
ENV. 1330 PLACES ASSISES**



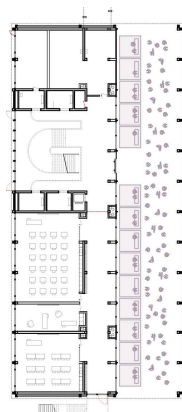
Réfectoire :
40 tables
env. 320 places assises

Couvert gym :
60 tables extérieures
env. 480 places assises

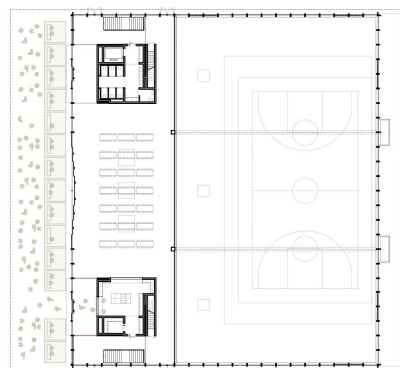
**TOTAL GYM :
ENV. 800 PLACES ASSISES**

5. Activité extérieure (par ex. marché couvert)

Le couvert permet l'accueil d'activités temporaires telles qu'un marché, des stands événementiels ou des manifestations associatives. Sa position centrale et sa relation avec les espaces extérieurs offrent une grande flexibilité d'usage et permettent l'installation d'infrastructures temporaires protégées des intempéries.



Couvert école :
env. 14 stands (3x3m)

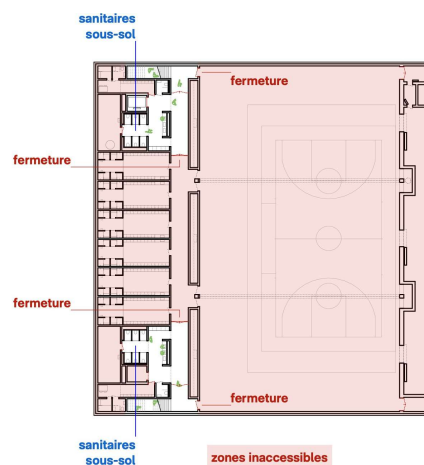
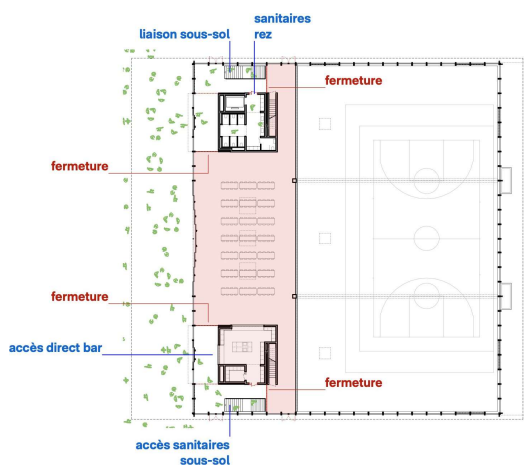


Couvert gym :
env. 14 stands (3x3m)

TOTAL :
ENV. 28 STANDS

6. Compartimentage bar / locaux sanitaires

Les parois coulissantes permettent de limiter l'accès à certains espaces, notamment au bar de cuisine ou à des blocs sanitaires spécifiques. Cette organisation permet une utilisation ciblée des sanitaires du rez et du sous-sol.



4 BUDGET

Devis général

Le devis général a été établi sur la base des estimations des ingénieurs spécialisés ainsi que de références issues de projets similaires.

Le coût total estimé de l'opération s'élève à 36'400'000.- chf TTC, réparti comme suit :

École	11'200'000.- chf TTC
Salle de gym triple	21'000'000.- chf TTC
Aménagements extérieurs	4'200'000.- chf TTC

Total	36'400'000.- chf TTC
--------------	-----------------------------

Le détail des coûts figure en **annexe B** sous la forme d'un devis général par CFC. Les montants sont établis sur la base des coûts de construction en vigueur en mai 2026, avec une TVA de 8.1%.

Une réserve pour imprévus de 10 % est intégrée au devis général. En raison des conditions géotechniques du site et de l'incertitude liée aux travaux spéciaux (+/- 20%), une réserve complémentaire de 10% a été appliquée aux postes concernés, notamment pour les fondations profondes et les travaux en nappe phréatique.

Pour les aménagements extérieurs, la réserve a été limitée à 5%, ces travaux permettant à ce stade une estimation plus précise.

Conformément à l'article 82, alinéa 2 de l'OGFCO, ce crédit d'engagement comprend une clause d'indexation des prix. À ce titre, les dépenses liées à un éventuel renchérissement sont approuvées avec le budget; à l'inverse, en cas de baisse des prix, le crédit d'engagement sera réduit d'autant.

Projets connexes hors crédit

Lors de l'étude d'avant-projet, plusieurs projets connexes, non identifiés au stade du concours, ont été mis en évidence. Ceux-ci se situent hors du périmètre d'intervention et ne conditionnent pas la réalisation du projet principal d'extension du CO et de la salle de gymnastique triple. Leur coût n'est dès lors pas compris dans le présent devis général à l'exception des prestations d'architecte dont le mandat englobe, sans plus-value, les études et prestations relatives à ces projets connexes.

1. La mise en séparatif des réseaux EU/EP des bâtiments existants.
2. La création d'un parking au nord du site, impliquant la dépose des installations de tennis existantes, l'aménagement de places de parc ainsi que la création de nouvelles infrastructures de tennis/padel.
3. Le réaménagement de la cour des degrés 1H et 2H. Seules les adaptations nécessaires des accès et de la rampe, liées aux travaux du « tapis », sont comprises dans le projet.

L'ensemble de ces éléments, hors honoraires d'architecte, devra faire l'objet d'un chiffrage complémentaire et d'un financement séparé.

Subventions

Le Canton a confirmé le subventionnement du programme de l'extension du CO et de la nouvelle salle de gym triple, à l'exception de deux salles de classe du CO et de la troisième salle de gym, dont le besoin n'est pas encore effectif. Ces locaux seront subventionnés rétroactivement lorsque leur nécessité sera démontrée.

Par ailleurs, des subventions spécifiques peuvent être obtenues pour certaines infrastructures sportives ainsi que pour différentes mesures énergétiques et techniques.

Les demandes correspondantes devront être déposées auprès du Canton et des services compétents selon les procédures en vigueur.

5 PLANNING

En complément des durées usuelles de développement de projet et d'exécution de l'ouvrage, le planning général a été adapté à deux contraintes organisationnelles majeures, à savoir :

Zone sportive des Plavaux : les travaux dans le secteur des Plavaux nécessitent le maintien en service des terrains des Perraires jusqu'en août 2028.

Période de basses eaux : le SEN impose que les travaux réalisés dans la nappe phréatique aient lieu durant la période de basses eaux, généralement entre novembre et avril.

Sous réserve de l'acceptation du crédit d'engagement le 28/29 septembre 2026, les principales échéances du projet sont les suivantes :

Avril 2027 : dépôt du dossier de mise à l'enquête

Novembre 2028 : démarrage du chantier, travaux spéciaux

Décembre 2030 : mise en service de l'école et de la salle de gym

Juin 2031 : finalisation des aménagements extérieurs et fin des travaux

L'organisation du chantier tiendra compte du maintien de l'activité scolaire durant toute la durée des travaux. Une séparation stricte des flux entre les élèves et le chantier sera mise en place afin de garantir la sécurité des usagers.

Les périodes d'examens ainsi que le maintien du pavillon scolaire provisoire jusqu'à la mise en service du nouveau CO seront également intégrés dans la planification.

6 CREDIT D'ENGAGEMENT TOTAL

Le projet d'extension du CO des Perraires et de construction d'une salle de gymnastique triple représente un investissement important pour l'avenir de la Commune. Il permettra de mettre à disposition des infrastructures scolaires, sportives et culturelles modernes, adaptées aux besoins actuels et au développement futur de la population.

Le Conseil municipal invite le Conseil général à octroyer **un crédit d'engagement de 36'400'000.- chf TTC**, nécessaire à la réalisation de ce projet.

En vous remerciant de l'attention portée à l'examen de ce projet, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de notre considération distinguée.

COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT :

O. Turin



LE SECRETAIRE :

L. Monnet



Collombey-Muraz, juin 2026